

A.O.P.

Association des Œuvres Paroissiales Région de Walhain - Section de Blanmont
A.S.B.L. Place de la Féchère 29 1450 BLANMONT <https://www.sallepatria.be>

Convention d'occupation de la salle Patria et/ou de ses annexes

La salle Patria de Blanmont est située 29 place de la Féchère à 1450 BLANMONT.
Elle est mise à disposition pour différentes activités à caractère social et culturel.

Le bâtiment comprend une salle équipée d'une scène et de coulisses : la salle mesure 14 m x 9,50m, la scène 6m x (5,30m + 1m) et les coulisses ont chacune 3,90m x 5m. Une buvette d'accueil et une cuisine sont annexées à la salle. Le complexe Patria est équipé de sanitaires, d'un chauffage par air pulsé et de convecteurs au gaz. La cuisine est équipée en frigos, congélateur, éviers, et réchauds au gaz, vaisselle pour 100 personnes (tasses, assiettes, couverts, verres. Environnement : Pelouse de 10 ares entourée d'arbres et arbustes.

Participation aux frais :

Forfait : 0 € (à verser 15 jours à l'avance) + chauffage à air pulsé (chauffage électrique interdit) + gaz pour convecteur et réchaud + électricité + poubelles éventuelles.

Provision de **0 €** à la réservation. Somme à verser sur le compte **BE90 0682 0922 9532**. La réservation d'une date ne sera enregistrée qu'après dépôt de celle-ci et la signature de la présente convention. Elle ne sera restituée qu'après l'inventaire de sortie pour autant que la salle soit en ordre parfait et que l'ensemble des directives affichées ait été respecté. **Mention : Nom + date location + garantie.**

En cas de désistement, elle sera gardée sauf si une autre demande a pu être avalisée par le propriétaire.

Inventaires :

Un inventaire d'entrée sera effectué et devra être contre signé par les 2 parties.

L'inventaire de sortie sera réalisé :

Soit en présence des 2 parties à un moment décidé au préalable

Soit en l'absence du preneur si celui-ci n'a pu convenir d'une date. Dans ce cas, le preneur signalera par écrit son accord (voir verso)

Tous les manquements constatés seront déduits de la garantie.

Autres conditions :

* Seules peuvent être organisées dans les locaux de Patria les activités autorisées par les statuts de l'A.S.B.L. propriétaire de l'immeuble. **Si de la musique est diffusée, le preneur doit demander l'autorisation auprès du Collège communal, via le formulaire : <https://www.sallepatria.be/wp-content/uploads/2023/01/formulaire-sinuisancesonores-chastre.pdf>, renvoyé à festivites@chastre.be et ce dès la réservation effective. Le preneur fera état de l'acceptation auprès du bailleur.**

* Quelle que soit l'activité envisagée, le preneur est responsable de son organisation et s'engage à **respecter toutes les règles de police** (<https://www.sallepatria.be/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-de-police-2015.pdf>), les règles de sécurité et à réparer tout dégât éventuel survenu pendant son occupation des lieux.

* **La nuisance sonore à l'extérieur est limitée à partir de 22h00, portes et fenêtres resteront fermées**

Tout bruit intempestif est interdit sur la place de la Féchère et dans le village (jeux de nuit, **départs bruyants, klaxons ...**)

*Le locataire occupe les lieux en bon père de famille. Il engage sa responsabilité pour le bien loué et le contenu. Il rembourse au bailleur tous les frais occasionnés par son fait et s'engage à signaler les dégâts éventuels. Le cas échéant le locataire fait couvrir sa responsabilité par une police d'assurance adéquate (RC Vie Privée - RC Organisateur - RC Evénement). Le locataire est invité à prendre contact avec son assureur pour vérifier son contrat. Il devra présenter sur simple demande la preuve d'assurance.

* Il est expressément interdit de parquer tout véhicule sur la propriété afin de permettre en tout temps, le passage de camions de pompiers. Seul le stationnement est

autorisé le moment d'un déchargement ou d'un chargement. De plus, l'emploi des vélums et autres draperies disposées horizontalement est interdit sauf autorisation préalable du bourgmestre ou de son délégué technique qui prendra l'avis du SRI.

* **Les sorties de secours et passages doivent être dégagés de toute entrave pendant l'occupation des lieux.**

* **Il est strictement interdit d'allumer des feux et des fusées de feu d'artifice depuis la propriété, le principal danger réside dans le risque d'enflammer la réserve de paille de la ferme voisine. Il est également interdit de fumer ou d'allumer des bougies ou autres sur la scène.**

* Le lendemain de l'occupation des lieux, avant l'heure convenue, le preneur remettra les lieux en parfait état de propreté et le matériel sera rangé suivant l'ordre requis. Le propriétaire se réserve le droit de faire évacuer aux seuls frais, risques et périls du preneur, tout matériel que ce dernier aura abandonné.

LE PRENEUR

Responsable :

Adresse

Adresse mail :

Téléphone :

Réservation :

Calcul de la participation aux frais

Jour et heure d'arrivée jour et heure de départ

SELON LE PRIX DU MARCHE	Index d'arrivée	Index départ	différence
Gaz			
kwh nuit			
Kwh jour			

Les prix des consommations énergétiques sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la volatilité du marché de l'énergie.

Frais qui seront décomptés

Salle non rangée : € Salle non nettoyée € Frigo non nettoyé € Vaiselle : prix coûtant	Poubelles : taxe communale POUR CONSULTER LES PRIX https://www.sallepatria.be/tarif-location-salle-avec-cuisine-bar-scene-pas-cher-brabant-wallon/ Utilisation intenpestive de l'alarme : € Tags, inscriptions sur les portes et/ou murs : € Ferme porte détaché : €
--	--

Participation aux frais : **0 €** à verser sur le compte **BE90 0682 0922 9532** de AOP PATRIA (15 jours avant) . **Mention : Nom + date location.**

**Le contrat doit être renvoyé signé, et la provision payée pour le
La location doit être réglée avant le
Vous devez prévoir sacs poubelle et sac PMC**

Décompte final	Participation forfaitaire : Chauffage Gaz autres	TOTAL A PAYER _____ - Garantie _____ Solde _____
----------------	---	--

En accord entre les parties, fait le mercredi 12 mars 2025

Pour l'AOP
Agnès Glibert

Pour le preneur suivi de la mention
écrite : Lu et Approuvé

Inventaire le

En présence des 2 parties

En l'absence du preneur (celui-ci accepte dès lors
l'inventaire de sortie effectué par le propriétaire)